



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	xistante		
N° de rapport :. 2.3././				
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :			V04074403440044	
Demandeur: CeKTi Colecu Seffilla				
Personne sur place :code EAN de l'installation :	16			
Adresse de la visite: Tur des Perseces la	4470	1002-1	CAMET	
Adresse de la visite : Xu. Les Teu secles				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
<u>Description de l'installation visitée</u> :				
Tension d'utilisation : ■ Protection générale du branchement :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux :	3	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X			
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		X		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la				
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe	~	X		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			V	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :XΥΜΩ	V			
Résistance de dispersion de la prise de terre : 9				
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	lashi	
Manquements / Notes :	do ragoni oo	O LEO DELCION	. 4351.	
	AND THE STATE OF T	Commence of the Comment		
the fillent of a second of a fill of the fillent of the fill of a substantial of the fillent of a second of the fillent of the	1.51	Sid of 5 MM SEAS STREET	Philosophica iso	
- 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		A SE DE ASSOCIATION DE SE LE UN RESENTATION DE LE		
Conclusion:			RA	
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain eor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle periodiqu	e est à effectuer	dans 00	
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécute de vente.	r par OTEC-E	
☐ Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examenumeme organisme en vue de compléter le dossier.			RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 –	
Nom et visa du demandeur pour réception : Pour SOCOTEC BELGIUM S'BL				
Www.certigreen.he			V8	

www.certigreen.be-Tél. 0471/580.708

SOCOTEC BELGIUM (SBL - TVA nº BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 -- BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B 4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 -- inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0408 23/1605 26/05	
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. ÆAbsence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. 	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Collaboration	
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :	ta.
Affrance de Sech on new of 1eno	RA
Alleseya de Doques de Tolènences aux	P/SOC
feet bles du coffet. I Sen des prises de	OTE O
Convent non primer de broches de Tene,	apnex
estimetelt de bronches des efforcils de do	810
the condition me ment of Cinstollohon a	V(fr)/0
du cosse l'ectique. www.certigreen.be	fr)/0609-V1
Tél. 0471/580.708	1/1